

Le licenciement des Volontaires.
Washington, 13 mars.—Le département de la guerre a résolu de licencier et de ramener aux Etats-Unis tous les volontaires actuellement dans l'île de Cuba, à l'exception des volontaires du génie et des indiennes.

La nécessité de mesures immédiate à cet égard a été démontrée aux autorités de Washington. En effet, les règlements de quarantaine sont mis en vigueur vers le premier mai, et ils sont particulièrement sévères dans tous les ports du sud.

A leur retour aux Etats-Unis, les volontaires seront licenciés dans des camps, et ils seront, sans aucun doute, installés aux camps les plus proches de leurs états respectifs.

En outre, on désire les ramener à des points où la fumigation et la désinfection s'opèrent sans difficulté. Les régiments de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Louisiane et de la Géorgie seront probablement ramenés à Savannah, celui du Texas à Galveston et ceux du Tennessee, du Kentucky et de la Virginie à Old Point Comfort.

L'opinion de M. Porter.
Berlin, Allemagne, 13 mars.—Robert P. Porter, qui, en qualité de commissaire spécial du président McKinley, a visité, le 9 février dernier, le général Gomez à Remedios et a fait avec lui des arrangements pour le désarmement des Cubains moyennant le paiement d'une somme de \$3,000,000, exprime aujourd'hui l'opinion que la déposition de Gomez par l'assemblée militaire cubaine, permet maintenant aux autorités de Washington d'employer le général plus avantageusement pour servir les projets des Etats-Unis et les intérêts de l'île de Cuba.

La station navale de Cavite.
Washington, 13 mars.—Les autorités du département de la marine ont, parait-il, l'intention d'envoyer mille soldats d'infanterie de marine à Cavite.

Ce nombre semble excessif pour une station navale, mais on explique que la station de Cavite est la plus importante que possèdent les Etats-Unis. Elle comprend soixante-dix milles carrés de territoire et s'étend au bord de la mer sur une distance de treize milles.

De nombreux colons sont établis sur les terrains du gouvernement, et il s'y trouve plusieurs villages, de sorte qu'une police assez nombreuse est nécessaire pour assurer l'ordre.

Les travaux de réparation aux trois canonnières espagnoles renouées dans la baie de Manilla s'avancent rapidement, dit-on à Hong-Kong, sous la direction du constructeur Capps et du sous-constructeur Hebbson.

Ces bâtiments sont en excellent état, dit-on, surtout au point de vue des machines.

Avant d'être mises en cale sèche l'Isle de Luzon et l'Isle de Cuba ont fait deux voyages, et le Don Juan de Austria n'a fait qu'un voyage de moins.

Dans un rapport, les constructeurs ont annoncé que les autres navires espagnols coulés dans la baie de Manilla étaient endommagés au point qu'ils ne valaient pas l'argent que coûterait leur remise à flot.

Inquiétudes au sujet du transport "Kilpatrick".
Savannah, Géorgie, 13 mars.—On éprouve quelques inquiétudes à l'intendance au sujet du transport Kilpatrick, aérofiles du Michigan, qui ramène des troupes de l'île de Cuba.

Le navire a quitté la Havane le 9 mars dernier avec les six hommes de l'artillerie du Maine. Il devait arriver régulièrement samedi dernier, mais cette nuit, à minuit, on n'avait encore aucune nouvelle à son égard.

C'est quelque peu hors de l'ordinaire qu'un vapeur soit de deux jours en retard dans une aussi courte traversée que celle de la Havane à Savannah.

Les fonctionnaires de l'intendance ne croient pas à une catastrophe, mais plutôt à un accident de machine.

Marchés divers.
Paris, 13 mars.—La rente trois pour cent est cotée à 103 francs 10 centimes.

Londres, 13 mars.—Consolidés au comptant, 110 9/16; à terme 110 3/4.

Liverpool, 13 mars.—Coton spot, demande augmentant; prix à peine supporté.

American middling 3 13/32; good middling 3 19/32; middling 3 13/32; low middling 3 7/32; good ordinary 3 13/32; ordinary 2 7/32.

LES REMÈDES DE LAVILLES
RHEUMATISM GOUT

Ventes 12,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et compris 11,500 balles coton américain.
Réception, 5,000 balles et compris 700 coton américain.

Futurs—stables à la clôture avec demande modérée.
American middling 1 m. c. mars 3.21; mars et avril 3.17; avril et mai 3.21; mai et juin 3.23; juin et juillet 3.22; juillet et août 3.22; août et septembre 3.22; septembre et octobre 3.22; octobre et novembre 3.21; novembre et décembre 3.21; décembre et janvier 3.21; janvier et février 3.21.

New York, 13 mars.—Coton spot—calme à la clôture.
Middling uplands 6 8/8; middling Gulf 6 5/8.

Ventes 5334 balles.
New York, 13 mars.—Futurs stables à la clôture.

Mars 610; avril 610; mai 611; juin 613; juillet 616; août 615; septembre 618; octobre 608; novembre 605; décembre 608; janvier 611.

NAVIGATION FLUVIALE.
Départs de bateaux à vapeur MARDI, 14 MARS 1899.

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 9 A M Grand'île—CITY OF HARTFORD, à 9 A M Haut du fleuve—ST-JAMES, à 12 M Rivière Ouachita—AMERICA, à 5 P M

MERCREDI, 15 MARS 1899.
Bayou Lafourche—CHICKASAW, à 5 P M Rivière Rouge—VALLEY QUEEN, à 5 P M Rivière Atchafalaya—J. E. TRUDEAU, à 5 P M Vicksburg et Boudo—NATCHEZ, à 5 P M Ohio River—NEW SOUTH, à 5 P M

AVIS AUX CREANCIERS.
V. L. Terrell et Southern Railway Company, Limited

COUL CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 50,838—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par G. B. Rickett ne leur paraît pas exact, ou pour lesquelles ils ont des réclamations à débiter sur le compte de ce dernier, et de déposer ces réclamations au fond de la Cour, le 15 mars 1899, à midi, au plus tard, sous peine de voir leur compte homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, PAUL O. GUERIN, Greffier.

AVIS DE SUCCESSIONS.
Succession de Theodore Perovich.
COUL CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 58,717—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par G. B. Rickett ne leur paraît pas exact, ou pour lesquelles ils ont des réclamations à débiter sur le compte de ce dernier, et de déposer ces réclamations au fond de la Cour, le 15 mars 1899, à midi, au plus tard, sous peine de voir leur compte homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, PAUL O. GUERIN, Greffier.

VAPEURS.
LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne Directe au Havre, Paris, Bordeaux, Nantes, etc.

Partant tous les MARDIS, à 10 heures A. M., et qui No 42, pied de North Street, New York.

LA BRETAGNE, 15 mars. LA NORMANDE, 25 mars. LA BRETAGNE, 15 avril. LA NORMANDE, 25 avril.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3 Bowling Green, N. Y.

CROMWELL Steamship Co.
POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

LOUISIANA, Mercredi, 15 mars. KNOX, Mercredi, 22 mars. HUDSON, Mercredi, 29 mars.

Prêt assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et commissions directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Orléans, des Antilles et de l'Amérique.

Les agents pour passagers ne peuvent être surpris. Pour tout message s'adresser à ALEX. HARRIS, Agent, No 813 rue Carondelet.

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE (IMPORTÉE).
Emballée en paniers de 1 douzaine litres, et de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artand, Frères, MARIENNE.
Pour Réclamations et Prix, s'adresser à W. A. GORDON, AGENT POUR LE SUD, 506 Rue des Magasins, 18 1/2-1 a

CHARBON
Cannel Breckenridge.
Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Coke de gas et de fonderie.
EN VENTE OREZ—
W. G. COYLE & Cie, 928 rue Carondelet, coin Union, 20 Mars

VENTES A L'ENOAN.
Spear & Ecoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires de la Nouvelle-Orléans, à deux heures de marche de la gare, et dans le quartier central du District.

No 217, rue de Chartres, entre les rues Donnan et Belmont, magasin en briques, trois étages, occupé par l'ancien Anclon Co., Ltd., Louis \$30 par mois.

No 2014, rue St Philippe, entre les rues Poirer et Johnson, Charbonniers reliés à deux étages. Le pavé en briques vitifiés, rue St Philippe est payé, à proximité de l'église St Anne, les charbons de ville, les marchés, George Blandine et Virginia Blandine et alia. No 55,394 Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2.

PAR SPEAR & ECOFFIER, Placide J. Poirer, Notaire, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

SECOND DISTRICT.
1° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

2° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

3° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

4° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

5° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

6° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

7° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

8° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

9° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

10° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

11° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

12° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

13° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

14° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

15° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

16° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

17° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

18° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

19° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

20° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

21° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

22° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

23° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

24° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

25° Un certain lot de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

VENTES A L'ENOAN.
W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division 2.

J. Arthur Letton et alie vs Sidney Brand et alie.
MARDI 4 avril 1899, à la Cour des Propriétés Foncières, 840 rue Commerce, New York.

PAR W. C. H. ROBINSON, encoeurant—Bourbon No 812 rue Commerce, latitudes Bourbon—Sous et en vertu d'un jugement et sentence de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division 2, dans l'affaire intitulée J. Arthur Letton et alie vs Sidney Brand et alie, doctes nos 156, 175, dit dans l'état de Mars 1899, rendu le 13 février 1899 et signé le 20 février 1899, le possesseur de vendre à midi, à l'enchère publique, la suivante décrite propriété, à savoir:

1° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

2° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

3° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

4° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

5° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

6° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

7° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

8° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

9° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

10° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

11° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

12° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

13° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

14° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

15° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poirer, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Cour des Propriétés Foncières, No 217, rue Commerce, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division 2 dans l'affaire et-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

16° Un certain lot de terre formant l'enclosure des rues Bagatelle (ou Bourbon) et Lafayette, dans le Second District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, et appartenant à la succession de M. J. Poir